

ÉNERGIE

Pour être dans le vent

VALEOLE | Des communes s'associent pour faire tourner des éoliennes entre Riddes et Martigny.

Il y a quelques semaines, la société ValEole S.A. a officiellement été constituée à Charrat. S'inspirant du modèle adopté par la société RhônEole S.A., qui exploite les deux éoliennes existantes en aval du coude de Martigny, ValEole S.A. regroupe en une seule entité les communes et les partenaires électriques concernés en vue de développer une vision d'ensemble et d'exploiter en commun le potentiel éolien sur le secteur situé entre Martigny et Riddes.

LES PARTENAIRES

Cette nouvelle société, de siège social à Charrat, dispose d'un capital-actions de 2 millions de francs répartis entre les actionnaires suivants: les communes de Charrat, Fully, Martigny, Saxon, Riddes et Saillon possèdent chacune 9%; le Service électrique intercommunal (SEIC) 14%; Sinergy 14%; l'Energie Sion Région 9,5%; Groupe E Greenwatt 4,5% et RhônEole 8%. Ancien président de Fully, Bernard Troillet est le nouveau président de cette société.

PLUS DE RECOURS

Le franchissement de cette importante



Un photomontage d'une éolienne qui pourrait être installée sur la commune de Charrat. En médaillon, le président de ValEole S.A., Bernard Troillet. CHRISTIAN HOFMANN

étape permet de mettre un terme aux procédures d'opposition et de recours initiées par les communes de Saxon et Riddes à l'encontre des projets mis à l'enquête publique, respectivement par les promoteurs initiaux de ValEole sur le territoire de la commune de Charrat et par RhônEole S.A. sur le territoire de la commune de Fully. Il ouvre ainsi la possibilité de planifier et réaliser, en première étape, un parc éolien commun sur le territoire des com-

munes de Charrat, Fully et Saxon, en conformité avec le concept éolien cantonal et avec la démarche en cours de fixation des sites propices pour les parcs éoliens.

La constitution de ValEole S.A. témoigne enfin de la volonté des partenaires d'agir en faveur de la production de nouvelles énergies renouvelables tout en cherchant à en conserver la propriété et à en maîtriser les conséquences au niveau de l'aménagement du territoire.